

## Pollution lumineuse

# Et si on éteignait l'éclairage public en cœur de nuit ?



On parle de pollution lumineuse pour désigner les effets néfastes d'un éclairage artificiel excessif. Et pour cause, l'éclairage artificiel n'en finit pas de se développer à l'échelle mondiale. En plus de constituer un gaspillage énergétique considérable, la pollution lumineuse a de nombreux impacts sur :

## Le saviez-vous ?

À lui seul, l'éclairage public représente 31 % de la facture d'électricité des collectivités !



## La biodiversité

Depuis la nuit des temps, la vie sur terre est régie par l'alternance du jour et de la nuit. En interférant avec ce mécanisme structurant, la lumière artificielle engendre des impacts divers sur la biodiversité.

La plupart des insectes sont attirés par les lumières artificielles. Ils tournent autour de la source lumineuse jusqu'à mourir d'épuisement ou se brûler à la lampe. De nombreuses autres espèces évitent les zones éclairées, qui peuvent alors constituer de véritables barrières fragmentant leurs milieux de vie. Enfin, la lumière artificielle et les halos lumineux au-dessus des agglomérations désorientent les oiseaux dans leurs migrations.



## La santé humaine

Comme tous les autres êtres vivants, l'homme est conditionné par l'alternance jour/nuit. Ainsi, l'obscurité est le déclencheur de la synthèse de mélatonine, une hormone clef dans le fonctionnement de notre horloge biologique et qui intervient également dans d'autres mécanismes physiologiques (défense immunitaire, régulation de l'humeur,...). En dérégulant les sécrétions de mélatonine, l'exposition continue à des lumières artificielles provoque notamment des troubles du sommeil.



## L'observation du ciel nocturne

En 2016, un atlas mondial de la clarté artificielle du ciel nocturne a été dressé, révélant que 60 % des Européens ne peuvent plus observer la Voie Lactée. La pollution lumineuse prive ainsi une partie de la population d'un lien ancestral avec le ciel nocturne, source de fascination de l'humanité au fondement de nombreuses civilisations.

En milieu de nuit, l'activité humaine est réduite dans la plupart de nos villes et villages, alors à quoi bon éclairer ?! Eteindre l'éclairage public en cœur de nuit apparaît comme une solution de bon sens pour éviter un gaspillage énergétique, réduire sa facture d'électricité et agir concrètement contre la pollution lumineuse.

En pratique, l'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit passe généralement par l'installation d'horloges astronomiques au niveau des armoires électriques qui commandent le réseau d'éclairage.

## Les points clefs



### Connaître son réseau d'éclairage

Comment est organisé le réseau ? Combien y'a-t-il d'armoires électriques ?... Autant d'éléments techniques qu'il est indispensable de connaître. On n'éteint pas l'éclairage de sa commune comme la lampe de son salon !

### Expliquer la démarche à la population

Communiquer auprès des habitants est essentiel pour la réussite d'un tel projet ! Les retours d'expériences montrent que la population est généralement favorable à une telle démarche sous réserve que celle-ci soit expliquée et que les réticences puissent être entendues. Article dans le bulletin municipal, réunion publique, enquête, sortie nocturne, séance d'astronomie,... à vous de jouer !

### Identifier les attentes et besoins d'éclairage sur la commune

Souhaite-t-on éteindre l'éclairage sur toute la commune ou sur certains quartiers seulement ? Sur quelle plage horaire ? A-t-on besoin de pouvoir programmer son éclairage à l'occasion d'évènements particuliers ? Des questions sur lesquelles il est intéressant d'impliquer la population.

### Définir les solutions techniques adaptées

En parallèle de l'installation d'horloges astronomiques qui permettent de commander l'extinction de l'éclairage public, des solutions diverses existent pour assurer une signalétique et un guidage en fonction des besoins : dispositifs réfléchissants, lampes à détection de présence,...

### Acter la décision par un arrêté municipal

L'arrêté municipal permet une communication légale de la modification du fonctionnement de l'éclairage public de la commune. Des panneaux de signalisation aux entrées de la commune sont préconisés pour s'assurer d'une information à l'ensemble des usagers.

## Et la sécurité ?

L'extinction de l'éclairage public ne favorise pas les cambriolages puisqu'un cambrioleur a besoin de lumière pour pouvoir se repérer. Saviez-vous d'ailleurs que les cambriolages ont majoritairement lieu en plein jour (70 à 80 % des cas selon les statistiques) ?

Quant à la sécurité routière, il est aujourd'hui prouvé qu'en zone éteinte, les conducteurs lèvent le pied et sont plus prudents. Les accidents sont donc moins fréquents et surtout moins graves. La mise en place d'une signalétique rétro-réfléchissante constitue une alternative intéressante pour les zones les plus accidentogènes (intersections, virages).

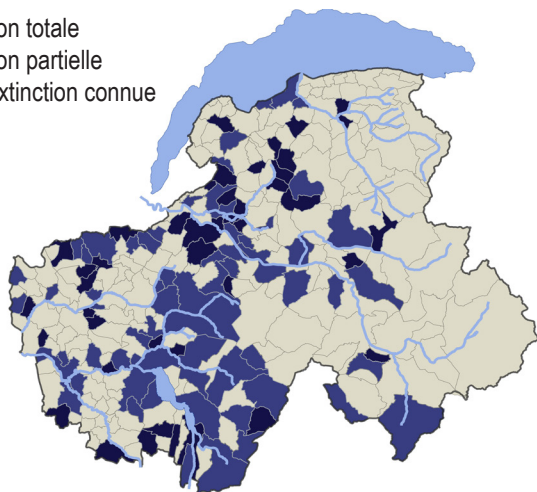
**Le maire n'a pas d'obligation d'éclairer. L'installation ou non d'un éclairage public est laissé à son appréciation. En revanche, si la décision d'éclairer est prise, l'entretien pour le fonctionnement des installations est obligatoire.**



## Éteindre l'éclairage public sur leur commune, ils l'ont fait !

Données connues au 1<sup>er</sup> avril 2021

- extinction totale
- extinction partielle
- pas d'extinction connue



Pour mettre en place sur votre commune une extinction de l'éclairage public en coeur de nuit, rapprochez-vous de :

- votre syndicat d'énergie  
Syane, Energie et Services de Seyssel,  
Régie d'Electricité de Thônes
- France Nature Environnement Haute-Savoie  
contact : [christine.gur@fne-aura.org](mailto:christine.gur@fne-aura.org)



Le témoignage d'

**ARCHAMPS**

“ En 2018, nous avons engagé cette démarche dans un objectif de préservation de la biodiversité, du ciel nocturne et de santé des habitants. Aujourd'hui, suite à l'installation de 22 horloges astronomiques, nous économisons 1825 heures d'éclairage par an et avons réduit notre facture d'électricité de 10 000 € par an... Une belle réussite ! ”